



COMMISSION SPORTIVE PROCES-VERBAL N° 3

Réunion du 3 Septembre 2026 à 14 heures

Présidence : DELCROIX Laurent

Présents : BONNET Philippe, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, TERCIER Pierre, TORTAY Michel

Excusée : CECROPS Géraldine

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Les procès-verbaux de la Commission Sportive des 28 et 29 juillet 2026 sont adoptés à l'unanimité.

2 – SAISON 2026/2027 :

CHAMPIONNATS SENIORS

A.S. ESVRES/INDRE – Courriel en date du 20 août 2026

La Commission a décidé d'inverser la rencontre à la confection des calendriers pour donner suite à l'indisponibilité des installations sportives de la Vallée du Cher le week-end du 29 et 30 mai 2027 (organisation Tournoi Hinton – arrêté municipal).

U.S. SAINT PIERRE DES CORPS

Les travaux concernant l'éclairage du Stade Camélinat n° 1 à SAINT PIERRE DES CORPS n'étant pas effectués à ce jour, la Commission sportive décide de fixer les rencontres **Départemental 1 de l'équipe US ST PIERRE DES CORPS 1 le dimanche à 15 heures jusqu'à nouvel ordre.**

SP.C. VILLEPERDUE – Courriel en date du 6 août 2026 – Départemental 3 Poule B

La Commission prend note du souhait du club de fixer certaines rencontres en Championnat Départemental 3 Poule B le samedi soir à 20 heures en réception. Après consultation et accord de la Commission des Terrains et des Installations Sportives, la Commission donne un avis favorable à cette requête. Le changement est effectué sur le calendrier :

- 17/10/2026 – SC VILLEPERDUE c / VAL DE VEUDE FC
- 14/11/2026 – SC VILLEPERDUE c/ CHOUZE/LOIRE FC
- 23/01/2027 – SC VILLEPERDUE c/ BOURGUEIL ES
- 20/03/2027 – SC VILLEPERDUE c/ AZAY CHEILLE SC
- 22/05/2027 – SC VILLEPERDUE c/ LE RICHELAI FOOT

RC VAL SUD TOURAINE – Courriels en date du 3 août 2026 (M. DENIAU Eric – Président du club) et du 14 août 2026 (M. KNEZEVIC Erwan)

La Commission prend note des courriels et de la réponse effectuée par le Président du District.

AS CHANCEAUX/C. – Courriel en date du 2 septembre 2026

La Commission prend note de la demande du club suite à l'engagement de l'équipe féminine en R3F.

Le calendrier actuel permettant cette modification, la Commission décide de modifier le calendrier **Départemental 4 Poule A** en conséquence.

US SEPMES DRACHE – Courriel en date du 17 août 2026 – Départemental 4 Poule D

La Commission prend note de la demande du club d'effectuer ses rencontres à domicile le samedi soir.

Le terrain étant homologué, la Commission donne un avis favorable à cette requête. Le service « compétitions » a fait le nécessaire dans ce sens.

US ANTOGNY LE TILLAC – Courriel en date du 19 août 2026 – Départemental 4 Poule C

La Commission prend note de la demande du club d'effectuer ses rencontres à domicile le samedi soir.

Le terrain étant homologué, la Commission donne un avis favorable à cette requête. Le service « compétitions » a fait le nécessaire dans ce sens.

ES VALLEE VERTE – Courriel en date du 4 août 2026 – Départemental 4 Poule E et Poule F

La Commission prend note de la demande du club (jumelage des 2 équipes).

Le calendrier actuel permettant cette modification, la Commission décide de modifier le calendrier **Départemental 4 Poule F** en conséquence.

ST AVERTIN SP. – Courriel en date du 28 août 2026 – Départemental 4 Poule F

La Commission prend note des changements d'horaire des rencontres suivantes (matches fixés en lever de rideau à **13 heures**) :

- 22/11/2026 – ST AVERTIN SP. 3 c/ ESVRES SUR INDRE AS 3
- 14/03/2027 – ST AVERTIN SP. 3 c/ TOURS ASPO 1
- 04/04/2027 – ST AVERTIN SP. 3 c / LA RICHE RACING 3
-

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4

La Commission prend note de l'engagement de nouvelles équipes en Championnat Départemental 4 des clubs de :

- | | |
|--|----------------------------------|
| - U.S. NOUZILLY ST LAURENT – Equipe 2 | Courriel en date du 7 août 2026 |
| - U.S. MONNAIE – Equipe 4 | Courriel en date du 10 août 2026 |

La Commission, après étude des calendriers déjà établis, décide d'affecter les équipes suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| - U.S. NOUZILLY ST LAURENT – Equipe 2 | Départemental 4 Poule A |
| - U.S. MONNAIE – Equipe 4 | Départemental 4 Poule F |

Les calendriers sont modifiés en conséquence.

CHAMPIONNATS JEUNES

CANDIDATURES VOLONTARIAT « JEUNES »

Après étude des différents courriels arrivés à cette date, la Commission procède au remplacement des places vacantes dans les différents championnats.

U15 Brassage D1 (1 place vacante)

- F.C. VAL DE CHER 37 – retrait de l'équipe U15 D1 – courriel du 31 août 2026
- **ST AVERTIN SP.** – 1^{er} sur la liste d'attente – Procès-verbal de la réunion en date du 3 août 2026 de la Commission Jeunes et Technique – Pôle Préformation
Accord du club ST AVERTIN SP. par courriel en date du 1^{er} septembre 2026
De ce fait, l'équipe ST AVERTIN SP. 1 remplace FC VAL DE CHER 37 en U15 Départemental D1 Poule B.

U15 Brassage D2 (1 place vacante) suite à la montée en U15 Départemental 1 de l'équipe de ST AVERTIN SP. 1

Reprise du procès-verbal de la réunion en date du 3 août 2026 de la Commission Jeunes et Technique – Pôle Préformation, liste d'attente :

- VEIGNE CST – courriel en date du 6 juillet 2026 à 9h34 (1 équipe déjà engagée dans cette compétition)
- **1. LOIRE ET VIGNES US – courriel en date du 10 juillet 2026 à 11h44**
- 2. LA RICHE RACING - courriel en date du 10 juillet 2026 à 18h25

S'ajoute la candidature sur liste d'attente du club de :

- 3. FC SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT – courriel en date du 1^{er} septembre 2026 à 12h47

Suite au courriel et à l'accord du club en date du 2 septembre 2026, la Commission entérine l'engagement de **l'équipe 1 US LOIRE ET VIGNES en championnat U15 Brassage Départemental 2 Poule B.**

U13 Brassage D2 (0 place vacante)

Liste d'attente :

- 1. R. LA RICHE – courriel en date du 11 août 2026

U12 Brassage D2 (1 place vacante)

- A.S. MONTS – retrait de l'équipe U12 D2 – courriel du 2 septembre 2026
- **US LOIRE ET VIGNES** – 1^{er} sur la liste d'attente – Procès-verbal de la réunion en date du 30 juin 2026 de la Commission Jeunes et Technique – Pôle Préformation
Accord du club US LOIRE ET VIGNES par courriel en date du 2 septembre 2026

Suite au courriel et à l'accord du club en date du 2 septembre 2026, la Commission entérine l'engagement de **l'équipe 1 US LOIRE ET VIGNES en championnat U12 Départemental 2.**

ENGAGEMENTS :

Dates limites de pré-engagements des équipes sur Footclubs

Reprise des championnats seniors :

- **D1** : week-end du 5 et 6 septembre 2026
- 1er tour Coupe Seniors Groupama : week-end du 26 et 27 septembre 2026
- **D2, D3 et D4 et Seniors Féminines** : week-end du 19 et 20 septembre 2026

Jusqu'au Dimanche 6 Septembre 2026 :

- Jeunes Masse et Jeunes Féminines

Engagements Coupes Nationales et Régionales

Dans le cadre des prochaines éditions des Coupes Nationales et Régionales (saison 2026/2027), la Commission Sportive Régionale précise que les clubs peuvent dès à présent procéder à l'engagement de leur(s) équipe(s) dans les différentes compétitions sur Footclubs :

- Coupe Nationale Futsal 2026/2027 : jusqu'au 15 septembre 2026
- Coupe Centre-Val de Loire Féminine 2026/2027 : jusqu'au 20 septembre 2026
- Coupe Centre-Val de Loire U18 2026/2027 : jusqu'au 20 septembre 2026
- Coupe Centre-Val de Loire U18 Féminine 2026/2027 : jusqu'au 25 octobre 2026
- Coupe Centre-Val de Loire U15 Féminine 2026/2027 : jusqu'au 25 octobre 2026

3 – COURRIERS DIVERS :

TOURS TURK FUTBOL KULUBU – Courriel en date du 31 juillet 2026

La Commission prend note du courriel et de la réponse apportée par le Secrétaire Général du District sur une demande de dérogation concernant le nombre de joueurs mutés à la suite de l'accession de leur équipe en Départemental 3.

FC FERRIERE SUR BEAULIEU – Courriel en date du 31 juillet 2026

La Commission prend note du courriel et de la réponse apportée par le Secrétaire Général du District sur une demande de planification de rencontres à l'extérieur au mois de septembre.

ACADEMIE BRENNE TOURAINE FOOTBALL – Courriel en date du 13 août 2026

La Commission prend note de la création d'un nouveau groupement regroupant les clubs de l'US YZEURES-PREUILLY, AS CHARNIZAY-ST FLOVIER et FC MARTIZAY-MEZIERES-TOURNON sous l'appellation : Académie Brenne Touraine Football souhaitant engagée des équipes jeunes dans les compétitions du District 36 et du District 37. La Commission prend note de l'accord du District 37 ; les 2 districts faisant partie de la Ligue du Centre-Val de Loire.

Ville de TOURS – Courriel en date du 27 août 2026

La Commission prend note de l'arrêté municipal interdisant l'accès des annexes 1, 2, 4 et 5 de la Vallée du Cher jusqu'au 2 novembre 2026 inclus.

RAPPEL CONSIGNES – LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL - FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

RAPPELS :

1. Version disponible

• WebApp FMI

o Dernière version : 5.0.17

La version FMI 5.0.17 est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter : [FAQ FMI](#)

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

• Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.ff.fr>).

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

- Paramètres à vérifier :
 - o Type de Profil
 - o La case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE
 - o Équipes affectées :

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via UNIQUEMENT l'interface WEB (<https://fmi-core.fff.fr/>).

- o Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
- § Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- § Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
- § Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données,
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB (<https://fmi-core-compo.fff.fr/v2/>),
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- [FAQ FMI](#)

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 17 heures.

Prochaine réunion le mercredi 9 septembre 2026 à 14 heures.

Régis MEUNIER

Secrétaire de séance